

Série : Histoire de l'Église  
Leçon 19 : Le déclin du pouvoir papal  
(A.D. 1294-1417)

Prêché mercredi le 20 mai 2015  
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda  
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples  
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,  
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)  
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3  
Voir le contenu détaillé sur le site Web  
Série : Histoire de l'Église (T-3)  
Leçon 19 : Le déclin du pouvoir papal  
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda  
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689  
[www.pourlagloiredechrist.com](http://www.pourlagloiredechrist.com)  
Par : Marcel Longchamps

## **INTRODUCTION**

À la fin du 13<sup>e</sup> siècle, le pouvoir papal était à son paroxysme. Le Seigneur a permis des circonstances qui ont favorisé son déclin. Nous allons examiner particulièrement le conflit du pape Boniface 8 avec le puissant roi de France Philippe le Bel.

### **I) LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONFLIT**

#### A) Le pape Boniface 8 (1294-1303)

Nous reproduisons ci-dessous un article paru dans le magazine *L'Histoire* (mensuel numéro 279 de septembre 2003) et écrit par l'historien italien spécialiste de la papauté, le docteur Agostino Paravicini Bagliani :

**Boniface VIII, le pape qui voulait être Dieu**

Recherche - par Agostino Paravicini Bagliani dans mensuel n°279 daté septembre 2003 à la page 72 | Gratuit

Il y a sept cents ans, en 1303, Boniface VIII était humilié en public et fait prisonnier par les hommes de son adversaire, le roi de France Philippe le Bel. L'épisode est connu sous le nom de « gifle d'Anagni ». Ce pape ridiculisé fut pourtant l'un des plus puissants de l'histoire.

Il y a sept cents ans, le 7 septembre 1303, une troupe d'hommes armés se présenta à l'aube aux portes d'Anagni, la ville natale du pape Boniface VIII 1294-1303, située au sud de Rome. Selon un témoin oculaire, l'Anglais Guillaume de Hundleby, deux parties la composaient : « *la partie du roi de France* », conduite par Guillaume de Nogaret, le plus célèbre des légistes du roi de France Philippe le Bel, et « *la partie des deux cardinaux Colonna déposés [par le pape en 1297]* », guidée par Sciarra Colonna.

Les fidèles du pape réussirent dans un premier temps à défendre son palais, mais les assaillants finirent par forcer le chemin jusqu'à l'appartement pontifical et, selon Guillaume de Hundleby, « *plusieurs [soldats] assaillirent le pape avec des injures et le traitèrent violemment* ». Voilà le point de départ de la célèbre légende selon laquelle Boniface VIII aurait été giflé.

Le pape demeura captif jusqu'au lundi 9 septembre, puis fut libéré par les habitants d'Anagni. Boniface VIII quitta finalement la ville le matin du lundi 16 septembre et arriva à Rome deux jours plus tard. Il mourut dans la nuit du 11 au 12 octobre 1303, trois semaines à peine après les événements d'Anagni.

Quelle que soit la lecture qu'on puisse faire des événements d'Anagni, il est incontestable qu'ils étaient le résultat d'une alliance entre les deux grands opposants de Boniface VIII : d'une part, la famille Colonna, le plus important des lignages aristocratiques de Rome à côté de celui des Orsini ; d'autre part, le roi de France, Philippe le Bel, conseillé par ses légistes Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plaisians.

Le conflit avec les Colonna avait commencé le vendredi 3 mai 1297 lorsque Stefano Colonna, dit « Le Vieux », s'empara d'un « *trésor* » que le neveu du pape faisait porter d'Anagni à Rome. L'embuscade eut lieu sur la via Appia, à quelques milles de Rome. Le trésor en question devait être constitué des immenses richesses accumulées par Boniface VIII lorsqu'il était encore cardinal - c'est en tout cas ce que le pape affirma quelques jours plus tard. Sans contester cette affirmation, les Colonna rétorquèrent que cet argent avait été extorqué des « *larmes des pauvres* »

*prélats et clercs [...] pour acquérir terres et châteaux* ». Leurs attaques étaient plus larges : dans trois mémoires rédigés en 1297, ils accusèrent Boniface VIII de cupidité, d'illégitimité, mais aussi de gouverner l'Église de manière tyrannique, d'avoir obtenu la démission de son prédécesseur Célestin V et d'avoir même provoqué sa mort.

Bien que le trésor ait été volé par un membre laïc de la famille Colonna, le pape excommunia et déposa les deux cardinaux Colonna, Giacomo et Pietro, respectivement oncle et frère de Stefano, et lança une véritable croisade contre cette famille dont il fit séquestrer tous les biens. A l'automne 1298, les cardinaux acceptèrent finalement de se soumettre : ils se rendirent à Rieti où séjournait alors le pape et se présentèrent en vêtements de deuil, la tête nue, sans chaussures et la corde au cou, devant Boniface VIII, assis lui sur un trône et coiffé de la tiare. Ils se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent pardon.

Boniface VIII aurait pu s'arrêter là, mais lorsque Palestrina, le chef-lieu des possessions des Colonna, fut entre ses mains, il manifesta toute sa haine contre cette famille, dont il voulait éliminer jusqu'au moindre souvenir. Comme les Romains à Carthage, il fit passer la charrue sur le sol de Palestrina et répandre du sel « *afin qu'il ne reste ni chose, ni titre ni le nom même de la ville* » - c'est lui-même qui l'affirma dans une lettre du 13 juin 1299.

Vers la fin du mois de juin 1299, coup de théâtre : les Colonna abandonnent leur lieu de résidence forcée à Tivoli. Stefano, ainsi que, vraisemblablement, Sciarra trouvent alors refuge en France. Quant aux cardinaux Colonna, s'ils ne séjournèrent sans doute jamais en France contrairement à ce que l'on a longtemps cru, ils collaborèrent activement en tout cas le cardinal Pietro avec les légistes du roi pour mettre Boniface VIII en accusation.

Le conflit entre les Colonna et Boniface VIII se prolongeait ainsi dans le deuxième grand conflit de ce pontificat, celui qui opposait le pape au roi de France Philippe le Bel. Cette fois-ci, l'enjeu était historique : les prétentions universelles de la papauté, incarnées par un pape qui se croyait empereur, se heurtèrent aux projets politiques d'un des nouveaux grands seigneurs de l'Occident, aspirant à une nouvelle répartition des pouvoirs dans une Europe des royaumes. La puissance de la papauté atteignait alors son apogée, mais aussi ses limites.

Le 12 mars 1302, le légiste de Philippe le Bel, Guillaume de Nogaret, lançait son réquisitoire : il prononçait devant le Conseil royal au Louvre un discours historique dans lequel il reprenait les plaintes lancées par les Colonna dès 1297, mais surtout y ajoutait pour la première fois celle d'hérésie.

Trois mois plus tard, le 14 juin 1302, Guillaume de Plaisians présenta le célèbre trio accusatoire, hérésie, sodomie, magie. Il compléta l'acte d'accusation par une longue série de griefs particuliers : le pape ne croyait pas à l'immortalité de l'âme ; pour lui, prendre du plaisir avec son corps, de n'importe quelle manière, n'était pas péché, en particulier la fornication n'était pas un péché, « *pas plus que de se froter les mains* » ; il ne croyait pas à la présence réelle du Christ lors de l'Eucharistie ; il ne respectait pas le jeûne ; il avait fait tuer en sa présence plusieurs clercs, se réjouissant de leur mort.

Nous savons aujourd'hui que toutes ces informations Guillaume de Plaisians les tenait d'abord du cardinal Pietro Colonna. C'est en tout cas lui qui inspira l'accusation selon laquelle Boniface VIII aurait mal traité, incarcéré et fait « *mourir secrètement* » Célestin V.

La mort de Boniface VIII n'arrêta pas cet extraordinaire jeu accusatoire. Le 12 août 1308, le pape Clément V, successeur de Boniface, acceptera le principe d'un procès, mais à l'été 1310, il exigera qu'on ne tienne plus compte que de l'accusation d'hérésie. En 1311, il mettra un terme à l'affaire, tout en reconnaissant que Philippe le Bel avait été mû par un « *bon zèle* ».

Les pièces de ce procès posthume ont été analysées de manière magistrale par Jean Coste, en 1995. Pendant de longues années de recherche, cet historien français devenu romain a soumis à un examen extrêmement rigoureux les mémoires et les témoignages contenant les accusations qui ont été lancées contre Boniface VIII avant et pendant le procès contre sa mémoire, soit entre 1297 et 1311.

Nous pouvons maintenant lire ces témoignages dans leur contexte chronologique, connaître leurs auteurs et comparer les accusations les unes aux autres, obtenant ainsi de meilleures chances de comprendre les raisons ayant motivé les accusateurs de Boniface VIII.

Le seul index des accusations contenues dans les 34 documents qu'il a édités comprend dix pages. Au cours de ce procès, sans que ses défenseurs avant tout, son neveu le cardinal Francesco Caetani puissent véritablement s'y opposer, on reproche tout à Boniface VIII : les circonstances de son élection posent la question de sa légitimité. Le langage du pape est défini comme insultant, menaçant, sarcastique. Boniface VIII est accusé de se faire adorer, d'adorer des idoles, de posséder un démon privé, de s'adonner à des pratiques magiques décrites avec une abondance de détails, telles les fumigations, les invocations et les consultations des démons, ou encore de vouloir la domination universelle.

Sur le plan moral, tous les vices y figurent : l'orgueil, la colère, la luxure, etc. On accuse le pape de sodomie, de fornication, d'avoir été le père de deux enfants, d'avoir gardé des concubines. On l'accuse aussi bien sûr de simonie<sup>2</sup>, d'avoir amassé ses richesses en dépouillant les pauvres, d'avoir dilapidé les biens de l'Église et de s'être servi du népotisme de manière effrontée, n'ayant eu cesse de fomenter la guerre.

Le pape n'aurait pas hésité même à remettre en question des dogmes tels que la Trinité, l'Incarnation du Christ et la Virginité de Marie, comme aussi l'immortalité de l'âme, la vie éternelle et la résurrection. Il est un « *hérétique manifeste* », diront en définitive ses accusateurs, un « *hérétique parfait* ».

Face à cette masse accusatoire, la plus importante qui ait été jamais rassemblée contre un pape, la plus invraisemblable, la plus invérifiable en tout cas, le biographe de Boniface VIII se trouve dans « *la situation inconfortable de qui est pratiquement contraint de recourir à une documentation à laquelle il sent ne pouvoir pleinement se fier* »<sup>3</sup>. C'est pourtant dans cette documentation qu'il lui faut rechercher, en tenant compte des différentes complicités et dynamiques accusatoires, l'« élément de vérité » autour duquel ces accusations ont pu être construites. Celles-ci, aussi peu crédibles qu'elles soient, peuvent ainsi finir par prendre sens. Et, confrontées avec ce que nous savons par ailleurs de Boniface VIII, éclairer le portrait de ce pape hors du commun.

Que peuvent nous révéler, par exemple, les accusations de démonolâtrie et d'idolâtrie ?

Guillaume de Plaisians, l'accusateur au service de Philippe le Bel, est le premier à affirmer, le 14 juin 1303, que Boniface VIII possédait « *un démon privé et se servait de ses conseils en tout, et c'est pour cela qu'il dit une fois que si tous les hommes du monde étaient d'un côté et lui de l'autre, personne ne pourrait le tromper, ni en droit, ni de fait, ce qui ne pourrait se faire si ce n'est que par la puissance des démons* ». Suit l'accusation, selon laquelle il « *est un sorcier [sortilegus] et consulte des devins hommes et femmes* ».

Pietro Colonna ajoute les noms des magiciens qui auraient fourni ces démons au pape : une femme de Foligno « *qui était une grande nécromancienne et magicienne* » - ce qui constitue une certaine rareté, les nécromanciens étant généralement des hommes ; maître Giorgio de Sebenico et maître Bonifacio Lombardo de Vicence.

Pietro Colonna précise également que Boniface VIII portait à son doigt, le jour de son avènement, sa bague la plus précieuse, dans laquelle un démon privé aurait été

enfermé. On y apercevait une ombre, « *tantôt lumineuse, tantôt obscure* », ayant tantôt forme d'homme et tantôt figure d'animal. D'où la stupéfaction des « *cardinaux, prélats, clercs et laïcs* » ainsi que de Charles II d'Anjou. Celui-ci l'observa si ostensiblement que le pape lui demanda : « *Pourquoi regardes-tu [ma bague] si intensément ? Veux-tu que je te la donne ?* » A quoi le roi lui aurait rétorqué, en français : « *Je ne la veux pas ; gardez pour vous votre diable.* »

La référence au diable est un stéréotype qui ne peut être retenu. Mais on ne peut exclure que Boniface VIII ait porté le jour de sa prise de possession du Latran une bague qui fit sensation. Peut-être s'agissait-il d'un bijou orné d'une pierre talismanique où figurait le symbole d'une planète, représenté sous la forme d'un dieu gréco-romain doté de traits d'animaux ? Nous savons en tout cas que le trésor pontifical sous Boniface VIII contenait un certain nombre d'anneaux pontificaux riches en images. L'un d'entre eux portait un grand camée sur lequel on voyait une figure de femme tenant dans sa main un homme plus petit ; un autre, quatre émeraudes disposées en cercle « *selon la forme de la lune pleine* ».

En outre, livres de magie mais aussi théologiens affirmaient qu'il existait des bagues magiques, qu'il était possible d'emprisonner un esprit dans un anneau ou encore de parler avec les démons.

Les accusations lancées par Guillaume de Plaisians et Pietro Colonna pouvaient donc paraître crédibles. D'autant que la magie savante faisait à l'époque partie de la culture des élites cléricales, y compris à la curie romaine.

Boniface VIII lui-même possédait dans sa bibliothèque que nous connaissons grâce à l'inventaire de 1311 deux traités de magie parmi les plus importants de l'époque : l'*Ars nova* de Salomon et l'*Ars notoria*. Le fait même de consulter des devins pouvait paraître comme véridique. Il est en tout cas attesté pour Clément IV 1265-1268, lorsqu'il était encore cardinal.

Faisons un pas supplémentaire. Le 14 juin 1303, Guillaume de Plaisians lança à l'assemblée du Louvre une accusation inédite : « *Pour rendre sa mémoire très damnée perpétuelle, [Boniface] fit ériger dans des églises des statues d'argent le représentant, induisant ainsi les hommes à [l'] idolâtrer.* »

Pour comprendre cette accusation, il faut remonter à l'époque où Benedetto Caetani, futur Boniface VIII, était légat en France en compagnie de son collègue le cardinal Gerardo Bianchi. Le 4 décembre 1290, les deux légats durent arbitrer un conflit opposant les chanoines à l'archevêque de Reims. A la fin de leur sentence arbitrale,

Gerardo et Benedetto leur enjoignirent de faire construire deux statues d'argent, la première représentant un cardinal évêque Gerardo, la seconde un cardinal diacre Benedetto, portant leurs noms et dignité et vêtus des habits liturgiques de leur rang. Ces deux statues devaient valoir au moins cinq cents livres tournois chacune et être posées sur l'autel majeur, pendant la messe, à toutes les fêtes solennelles de l'année liturgique.

Dix ans plus tard, jour pour jour, le 4 décembre 1301, Boniface VIII convoqua l'évêque et les chanoines d'Amiens à Rome, promulgua une sentence arbitrale, puis ordonna que deux statuettes fussent exécutées, non plus en argent, mais en argent doré. La statue à la charge de l'évêque représenterait le pape, celle à la charge des chanoines, la Vierge Marie. Chaque statue devait valoir mille livres parisis et être placée sur l'autel majeur de la cathédrale lors des cérémonies liturgiques les plus solennelles.

Boniface VIII s'est-il rendu coupable, à cette occasion, d'idolâtrie ? L'accusation est démesurée. Les statuettes de Reims, comme celle d'Amiens qui n'ont pas été conservées, étaient destinées, on le sait, à perpétuer un acte judiciaire : le pape est représenté comme magistrat suprême, juge, arbitre et détenteur du pouvoir judiciaire de l'Église romaine.

De même, dans la Rome antique, au temps de l'Empire, il était traditionnel de placer un portrait de l'empereur sur le lieu même du tribunal : on soutenait ainsi l'idée que l'empereur était l'instance judiciaire suprême. Bien loin de faire acte d'idolâtrie, le pape Caetani, en faisant dresser ces statues, faisait peut-être simplement la preuve de son goût pour le retour à l'antique.

Boniface VIII fit d'ailleurs dresser bien d'autres statues : celles d'Orvieto, de Bologne et de Padoue, et probablement celles de Florence et d'Anagni, ont sans doute elles aussi été réalisées pour perpétuer le souvenir d'un acte judiciaire ou d'une décision politique du pape. Reste que la frontière entre la représentation du pouvoir et la mise en scène de sa propre personne est ici très ambiguë. C'est sur cette ambiguïté que l'accusation d'idolâtrie a pu être construite.

Allons plus loin en suivant l'accusation lancée par Guillaume de Plaisians en 1303 et reprise en 1306 par le cardinal Pietro Colonna, selon laquelle Boniface VIII, en célébrant l'Eucharistie, « *se fait honorer et fait mieux décorer le lieu où il est assis que l'autel où est consacrée l'hostie* » .

Précisons d'abord que le cas n'était pas nouveau : depuis au moins la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le pape communiait dans les grandes solennités, non pas à l'autel où était consacrée l'hostie, mais assis sur le trône, ce rituel servant à soutenir l'autorité du pape en tant que vicaire du Christ et chef de l'Église. L'accusation de Pietro Colonna n'a donc de sens que si l'on suppose que, non content de s'asseoir sur un trône pour célébrer l'Eucharistie, le pape aurait encore, par un geste inédit, montré avec ostentation son intérêt pour un rituel qui soulignait si magnifiquement son autorité. Tout en respectant le cérémonial pontifical, Boniface a peut-être innové sur tel ou tel point le décor du trône ?, créant ainsi une situation ambiguë dont Pietro Colonna s'est servi pour formuler son grief.

Rien de vérifiable dans tout cela. Reste un comportement qui frappa tous les contemporains, reflet du trait le plus visible et le mieux documenté de la personnalité de ce pape si controversé : une conscience de soi exacerbée qui l'a conduit à construire, dès son cardinalat, une mise en scène de sa propre personne restée inégalée dans l'histoire de la papauté. Cette mise en scène pouvait prendre les formes les plus audacieuses. La créativité du pape sur le plan symbolique était particulièrement féconde lorsqu'elle était au service de l'affirmation de son autorité.

Boniface VIII a, par exemple, créé la tiare à trois couronnes pour symboliser la supériorité du pape sur les rois et sur l'empereur ainsi que sa souveraineté sacerdotale.

On le voit, les accusations de démonolâtrie et d'idolâtrie portées contre Boniface VIII sont le résultat de manipulations et d'opérations réductrices de phénomènes culturels riches. Leur analyse, bien sûr, ne permet pas de confirmer les crimes qu'elles étaient censées démontrer et pendant longtemps elles ont masqué le portrait complexe de ce pape très controversé.

Il n'en reste pas moins que leur intérêt historique en sort augmenté.

Ces accusations confirment ce que d'autres sources nous révèlent, à savoir que Boniface VIII a poussé aussi loin que possible l'identification de sa propre personne avec l'institution qu'il incarnait. Aucun pape n'avait matérialisé et mis en scène, par des statues et un jeu métaphorique et symbolique sans limites, les idéaux théocratiques de la papauté médiévale.

Des idéaux qui faisaient du pape le « vrai empereur » et l'image de Christ sur terre, ou encore, comme diront certains, un « vice-Dieu ».

Par Agostino Paravicini Bagliani



## B) Le roi français Philippe Le Bel

Philippe le Bel a besoin de ressources pour entretenir une armée et une marine capables de maîtriser les vellétés d'autonomie des riches villes flamandes. Il décide de lever, en 1295, un impôt exceptionnel sur le clergé, la « décime ». Le pape Boniface VIII, qui tire d'abondants revenus de France, répond par la bulle de 1296, *Clericis laicos*. Dans cette dernière, il dit, à l'intention des souverains, que le clergé ne peut être soumis à aucun impôt sans l'accord du Saint-Siège. Les évêques sont tenus de suivre les recommandations du Saint-Siège sous peine d'excommunication.

En rétorsion, Philippe Le Bel interdit toute exportation de valeurs hors du royaume de France, ce qui a pour effet de priver le pape d'une part importante de ses ressources. Les rapports avec Rome se tendent et, en 1302, par la bulle *Unam Sanctam*, Boniface VIII affirme la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel et, de ce fait, la supériorité du pape sur les rois, ces derniers étant responsables devant le chef de l'Église. C'en est trop pour Philippe le Bel, qui réunit un concile des évêques de France pour condamner le pape, puis également des assemblées de nobles et de bourgeois à Paris. Le roi cherche l'appui de tous ses sujets, afin de légitimer la lutte qu'il mène contre le pape. Ce dernier menace d'excommunier Philippe IV et de jeter l'interdit sur le royaume de France.

Fort du soutien de la population et des ecclésiastiques, le roi envoie son garde des sceaux, le chevalier Guillaume de Nogaret avec une petite escorte armée vers l'Italie afin d'arrêter le pape et de le faire juger par un concile. Nogaret est bientôt rejoint par un ennemi personnel de Boniface VIII, Sciarra Colonna, qui lui fait savoir que le pape s'est réfugié à Anagni. Le 8 septembre 1303, lors d'un entretien tumultueux, le pape Boniface VIII est menacé par Guillaume de Nogaret. Il meurt quelques semaines plus tard.

Son successeur Benoît XI est élu le 22 octobre 1303 dans une atmosphère détestable. Il annule la plupart des mesures de nature à vexer le puissant roi de France avant de mourir lui-même le 7 juillet 1304.

Pendant onze mois, de pénibles tractations se déroulent entre le parti français, conduit par la famille romaine des Colonna, et le parti du défunt Boniface VIII, emmené par les Caetani. On décide finalement de choisir le pape à l'extérieur du Sacré Collège des cardinaux et l'unanimité ou

presque se fait sur le nom de Bertrand de Got, prélat diplomate et juriste éminent, resté neutre dans la querelle entre le roi Philippe le Bel et le pape Boniface VIII. Le 5 juin 1305, les cardinaux, réunis en conclave à Pérouse, portent à la tête de l'Église Bertrand de Got qui choisit le nom de Clément V. C'est le second pape français. Il monte sur le trône de Saint Pierre à l'âge de quarante ans alors que l'Église traverse une grave crise politique.

Le nouveau pape renonce à se rendre à Rome par crainte des intrigues locales et des risques liés au conflit des guelfes et des gibelins: Il choisit en définitive de se faire couronner à Lyon, en terre d'Empire, le 1<sup>er</sup> novembre.

## **II) LES PAPES À AVIGNON POUR UNE PÉRIODE DE 70 ANS**

Le roi Philippe Le Bel, pour humilier encore davantage le pape, imposa que le siège papal serait désormais à Avignon (en Provence) en 1309. Pour une période d'approximativement 70 ans, les papes règneraient d'Avignon, et devenus des prisonniers virtuels du roi français. C'est la période connue sous le nom de « Captivité Babylonienne ».

La **papauté d'Avignon** désigne la résidence du pape en Avignon (France). Cette résidence qui déroge à la résidence historique de Rome (Italie) depuis saint Pierre, se divise en deux grandes périodes consécutives :

- La première, de 1309 à 1378, celle de la papauté d'Avignon proprement dite, correspond à une époque où le pape, toujours reconnu unique chef de l'Église catholique romaine, et sa cour se trouvent installés dans la ville d'Avignon au lieu de Rome.
- La seconde, de 1378 à 1418, coïncide avec le Grand Schisme d'Occident où deux papes rivaux (et bientôt trois) prétendent régner sur la chrétienté, l'un installé à Rome, et l'autre à Avignon.

## **III) LES FACTEURS QUI ONT CONTRIBUÉ AU DÉCLIN DU POUVOIR PAPAL**

A) La soif insatiable du pouvoir et la prétention à des titres divins

La prétention du pape à vouloir dominer les rois de la terre tant dans le domaine spirituel que temporel amena le catholicisme romain à perdre du pouvoir.

## La triple couronne



La tiare papale formée de trois couronnes  
Symbolisant le triple pouvoir du pape : père des rois,  
Régent du monde et vicaire du Christ.

### B) L'amour de l'argent (l'avarice)

Les papes et leur cour avaient un train de vie luxueux. Cela demandait beaucoup d'argent. Leurs principales sources de revenus étaient la simonie, la vente d'indulgences et le pouvoir de taxation sur leurs « sujets » du monde entier. Ce fut à l'époque du conflit du pape avec le roi de France Philippe Le Bel qu'on commença à appeler le pape l'Antichrist et le fils de Satan.

C) La montée du nationalisme en France

L'interdit promulgué par le pape fut interprété par les français comme une atteinte à leurs droits nationaux. L'efficacité de « l'interdit » perdit beaucoup son efficacité.

D) L'immoralité scandaleuse du clergé et des ordres religieux

La croissance du dérèglement, de la luxure et de la dissolution provoqua des scandales et de profondes remises en questions et de sérieuses contestations.

E) Le schisme papal (1378-1417)

Ce schisme eut lieu lorsque les cardinaux français et italiens s'affrontèrent sur la fin de la période de la « Captivité Babylonienne ». Deux papes furent élus : un à Rome et un à Avignon. Le Concile de Pise en 1409 essaya de résoudre le conflit. Leur solution fut d'élire un troisième pape.

Les trois papes s'excommunièrent mutuellement. Tout cela créa une atmosphère propice au développement de leaders forts exigeants une réforme. Parmi eux, se trouvèrent Jean Huss (1369-1415) et John Wycliffe (1320-1384). On a appelé ces deux hommes « les étoiles du matin de la réforme ».

Jean Huss était professeur de philosophie à l'Université de Prague. Il prêchait avec grand succès en Bohême et appelait les individus à la repentance.

John Wycliffe rassembla autour de lui un groupe d'hommes, nommé les Lollards, qui contribuèrent à changer l'Église d'Angleterre et d'Écosse en prêchant les doctrines de la grâce et en traduisant la Bible dans la langue populaire.

Nous reviendrons plus en détails sur les vies de ces hommes et leur rôle pour la préparation de la réforme.

## QUESTIONS D'ÉTUDE

### 1. Pouvez-vous répondre à ces questions?

A) Quel pape entra en conflit avec le roi de France au sujet du pouvoir de taxation?

B) Pouvez-vous expliquer sommairement la nature du conflit entre le pape et le roi Philippe Le Bel?

C) Pouvez-vous expliquer comment se fit l'arrestation du pape par les serviteurs du roi de France (l'attentat d'Anagni)?

D) Qu'appelle-t-on la « Captivité Babylonienne » de la papauté?

### 2. Question de réflexion

A) Quels sont les principaux facteurs qui ont amené le déclin du pouvoir papal et comment ces choses sont reliées à la désobéissance de principes bibliques?

### 3. Pour mieux profiter de la leçon

L'histoire de la papauté illustre richement que ce ne sont pas tous ceux qui se disent du Seigneur qui le sont véritablement!

---

## APPLICATIONS

Méditons sérieusement ces paroles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ :

Matthieu 7 : 14- 24

*14 Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent.*

*15 Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs.*

*16 Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des chardons ?*

*17 Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits.*

*18 Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits.*

19 *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu.*

20 *C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez.*

21 *Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux.*

22 *Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ?*

23 *Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité.*

24 *C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique, sera semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc.*

Matthieu 5 : 16

16 *Que votre lumière luise ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.*

**DÉMONSTRONS L'AUTHENTICITÉ DE NOTRE FOI PAR NOS  
ŒUVRES! LA FOI BIBLIQUE PRODUIT DES ŒUVRES QUI  
GLORIFIENT LE SEIGNEUR!**

**PAR SA GRÂCE ET POUR SA GLOIRE!**

**A M E N !**